

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18365 - 71ÈME ANNÉE

Manifestations d'agriculteurs en France et proposition du PCR face à la menace mortelle qui pèse sur la filière canne-sucre, ses 18.000 emplois et ses 25.000 hectares

Pour un comité permanent de suivi et de survie de l'agriculture réunionnaise



René Jules Sotaca, Maurice Gironcel et Eva Sambenoun.

Entouré de son remplaçant au conseil départemental, René Jules Sotaca et d'une des secrétaires de la section de Sainte Suzanne, la conseillère municipale Eva Sambenoun, Maurice Gironcel est revenu sur 2 points cruciaux de la politique du gouvernement qui vont impacter durablement la vie économique de notre Pays et les droits des travailleurs : les menaces sérieuses qui pèsent sur la filière canne/sucre et le projet de Loi sur la Réforme du travail, dite loi Myriam El Khomri. Ce gouvernement a-t-il mesuré le poids de sa politique néo-libérale dans la précarisation programmée du peuple réunionnais ?

« Depuis 10 ans, notre parti n'a eu de cesse de tirer la sonnette d'alarme sur une tragédie pour le monde agricole : la fin programmée du prix garanti du sucre en 2017. En tant que Maire de la ville rurale de Sainte Suzanne, conseiller départemental, même si je ne suis pas dans la majorité, les

planteurs de Sainte Suzanne et de la Réunion m'ont déjà fait part de leur grande inquiétude et m'ont confirmé qu'ils arrêteraient la canne si les menaces qui pèsent sur la filière étaient avérées, » déclare en préambule Maurice Gironcel.

« Les nouvelles du côté de l'Europe ne sont pas bonnes du tout. La réforme de la P.A.C. (la Politique Agri-

cole Commune) a suscité une vive colère qui touche déjà la France hexagonale. Les manifestations des éleveurs et agriculteurs, relayées par les réseaux sociaux et la presse, sont de plus en plus violentes et virulentes vis-à-vis du gouvernement et de ses dirigeants. Si la PAC garantissait aux agriculteurs un quota de production et un prix, les direc-

tives de cette politique ont été abrogées pour faire place aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (O.M.C.), adoptées par la France et les 28 pays de l'UE, ratifiées par tous les pays du monde, qui préconisent une « concurrence libre et non faussée ».

Disparition d'un modèle

On le sait, le coût de production en France, comme à La Réunion, est bien plus élevé que celui des concurrents de notre île. Cela s'explique notamment par des normes sociales différentes. Aussi, c'est la ruine annoncée des agriculteurs, avec toutes les conséquences que ce drame humain et social engendrera.

Cette année, la campagne sucrière se déroulera avec un marché assuré, avec un quota de production et un prix garanti. La Réunion pourra donc vendre toute sa production en Europe, avec ce prix rémunérateur et garanti. 2017 verra la fin de ce dispositif.

En clair, aucun dispositif permanent de garantie d'écoulement des productions et de prix ne sera plus légal ou autorisé. Ce seraient alors des aides exceptionnelles, renégociables chaque année.

Ce qui se passe en France donne un aperçu de la situation à La Réunion l'année. L'année prochaine, les planteurs réunionnais seront comme les

éleveurs qui manifestent aujourd'hui.

La plus grave crise sociale et économique arrive

En 2017, plus de quota garanti et plus de prix garanti, comme ce qui se passe actuellement pour les agriculteurs de France. Pour faire face au manque à gagner, la survie de la filière dépend de l'octroi d'une aide financière annuelle supplémentaire de 38 millions d'euros et de l'exclusion des sucres spéciaux des accords commerciaux signés par l'Union européenne avec des concurrents de La Réunion. François Hollande s'y était engagé en 2014, sur la plateforme de Bois Rouge, à la condition d'obtenir l'accord de Bruxelles.

18 mois après, aucune avancée n'a été obtenue sur cette question. Pire, la Commission européenne n'a toujours pas été sollicitée et a signé encore récemment un accord avec le Vietnam qui intègre les sucres spéciaux dans les échanges commerciaux. Les Accords de Partenariat Economique sont en cours de finalisation et que cette question primordiale y est absente. Au sein même du Département, le thème de la filière canne-sucre n'est pas abordé dans les Orientations Budgétaires, alors qu'il s'agit d'une

compétence forte du Conseil départemental.

Comment sauver les 18 000 emplois

« Nous dirigeons nous vers des APE signés sur le dos des Réunionnais, comme nous avons vécu le camouflet d'être écartés de la COI ? », interroge le secrétaire général du PCR. « La canne à sucre va-t-elle disparaître du paysage de la Réunion ? Comment sauver les 18 000 emplois directs et indirects de cette filière, dans une île qui compte près de 180 000 personnes déjà au chômage ? Que dire aux 100 000 personnes qui en vivent ? Comment allons-nous lutter contre l'érosion des 25 000 hectares retenus par les racines cannières qui peuvent atteindre 6 mètres ? »

« Je réitère ma proposition de créer un comité permanent de suivi et de survie de l'agriculture réunionnaise », affirme Maurice Gironcel.

Ce comité doit être constitué des agriculteurs, des syndicats, des chambres consulaires, du conseil départemental, mais aussi de la Région, des communes et se réunir de toute urgence. J'en appelle à toutes les forces vives de notre Pays pour qu'elles restent mobilisées et vigilantes. N'attendons pas qu'il soit trop tard pour réagir ».

Le Parti communiste réunionnais dans la lutte avec les travailleurs

Loi El Khomri : le PCR solidaire de la mobilisation des syndicats

Pour le Parti communiste réunionnais, le projet de loi sur la négociation collective dit « loi El Khomri », est le coup de grâce fait aux salariés. Ce projet les affaiblit à tous les niveaux. Ils devront dorénavant travailler plus pour gagner moins.

« Nous étions déjà un genou à terre, il ne restait plus qu'à nous achever. C'est un peu l'impression que laisse cette loi Hollande/ Valls/ EL Khomri », a déclaré hier Maurice Gironcel en conférence de presse. Le secrétaire général du PCR rappelle que « la situation de l'emploi et des travailleurs est grave à la Réunion. Avec cette loi, elle va devenir plus que préoccupante ». La loi sur les 35 heures, dont on connaît le potentiel de création d'emploi, est remise en cause. On parle de modulation du temps de

travail pour préserver l'emploi par simple accord d'entreprise. Les indemnités prud'homales sont revues à la baisse car plafonnées (un licenciement après 20 ans de travail sera indemnisé au maximum 15 mois de salaire). Les heures d'astreinte ne seront plus comptées dans le temps de travail et donc pas payées. Les licenciements pourront être prononcés et facilités sur des motifs divers et variés. Les heures supplémentaires seront majorées de 10% au lieu des 25% actuels.

« Des voix s'élèvent déjà contre

cette attaque frontale des acquis sociaux et de la protection des travailleurs conquis de haute lutte », explique le maire de Sainte-Suzanne.

« Pour notre part », rappelle Maurice Gironcel, « nous serons à l'écoute de ce que décidera l'intersyndicale du 9 mars prochain. Si une mobilisation est prévue pour dénoncer ce projet, le Maire et militant que je suis y apportera toute sa contribution. »

Édito

200.000 voitures de plus

Depuis hier, la route du littoral est entièrement fermée à la suite de la chute de deux gros blocs de roche sur la route. Il faut remonter à 2006 pour une pareille catastrophe. À l'époque, un pan de la falaise s'était écroulé sur la chaussée. Malheureusement, deux personnes ont perdu la vie dans cette tragédie.

Cet événement dramatique avait alors accéléré les choses pour mener à bien le projet d'une liaison totalement sécurisée entre Saint-Denis et La Possession.

Depuis la suppression du chemin de fer, la route du littoral est le point de passage privilégié pour relier les deux poumons économiques de La Réunion : le port et la capitale Saint-Denis et son arrière pays de l'Est. Dès le départ, la vulnérabilité de cet axe était reconnue. Les chutes de pierres entraînaient de nombreuses fermetures. Une portion de la ligne de chemin de fer était d'ailleurs préservée entre La Possession et Saint-Denis. Elle servait de liaison de secours en cas de fermeture de la route du littoral jusqu'à la fin des années 1960.

La deuxième route du littoral a été prévue à quatre voies, et plus éloignée de la falaise. Ce nouveau tracé amène l'infrastructure à subir les effets de la houle qui la fragilise. De plus, elle ne met pas les usagers à l'abri des chutes de pierre. En 1980 et en 2006, deux effondrements majeurs ont fait des victimes, car rien ne peut prévenir contre le décrochage d'un pan de la falaise.

C'est pourquoi en janvier 2007, l'État et la Région ont signé le Protocole de Matignon. Il prévoyait la mise en service d'un chemin de fer entre Saint-Paul et Sainte-Marie. La partie entre La

Possession et Saint-Denis devait être franchie par un tunnel. Cette solution avait fait ses preuves depuis plus d'un siècle, car le chemin de fer qui circulait à La Réunion passait sous le massif montagneux, et n'avait jamais été interrompu à cause d'un effondrement de la falaise. L'autre volet du Protocole de Matignon était la construction d'une nouvelle route du littoral. Le chemin de fer devait être livré en 2013, et la nouvelle route en 2016. En 2010, Didier Robert a tout remis en cause. Aujourd'hui, les Réunionnais en paient les conséquences.

Il existe une différence majeure entre la coupure de la route en 2006 et celle d'aujourd'hui. Dix ans se sont écoulés. Sachant que chaque année, 20.000 voitures supplémentaires entrent à La Réunion, cela signifie que le parc automobile s'est accru de 200.000 unités. Cela laisse augurer de complications bien plus grandes qu'en 2006. Hier, pour se rendre à Saint-Denis, les automobilistes venus de l'Ouest devaient subir 10 kilomètres d'embouteillages, de Saint-Paul à La Possession. Ce n'est qu'un début.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Fermeture de la route du littoral jusqu'à nouvel ordre

L'arrêt du tram-train payé au prix fort par les Réunionnais

Suite à des chutes de blocs, la route du littoral est fermée jusqu'à nouvel ordre. Le seul passage désormais est la route de la Montagne. Ses lacets de 35 kilomètres ne sont pas prévus pour absorber les 60.000 voitures qui empruntent l'axe coupé. Les Réunionnais paient au prix fort la décision de Didier Robert de remettre en cause le Protocole de Matignon signé par la Région et le gouvernement en janvier 2007. Ce document engageait l'État et la Région à livrer le tram-train pour 2013 et la nouvelle route du littoral pour 2016.

Un drame a été évité de justesse hier sur la route du littoral. Vers 15 heures, deux gros blocs se sont détachés du haut de la falaise. Leur masse était si importante que les filets de protection n'ont pu que freiner leur course. Ils ont atterri sur la chaussée que la Région avait ouverte la veille. Fort heureusement, ces 200 tonnes de roches n'ont fait aucune victime. Le préfet a pris les choses en main et a immédiatement fermé la route. La circulation entre le Nord et l'Ouest est déviée par la route de la Montagne. Cela représente 60.000 véhicules par jour ainsi que toutes les marchandises qui doivent aller du Port vers les régions Nord et Est. La déviation n'est pas adaptée pour absorber tout ce trafic. Les Réunionnais vont donc payer cher cette coupure.

Tram-train en 2013 et nouvelle route du littoral en 2016

Les conséquences catastrophiques de cet événement auraient dû être évitées pour La Réunion. Le 19 janvier 2007, Paul Vergès, président de la Région Réunion, et Dominique de Villepin, Premier ministre, ont signé un accord prévoyant le financement de deux chantiers pour sécuriser définitivement la liaison entre le Nord et l'Ouest. Ce Protocole de Matignon prévoyait la livraison du tram-train allant de Saint-Paul à Sainte-Marie en 2013, et celui d'une nouvelle route du littoral en 2016.

Jusqu'en 2010, les infrastructures construites après cette signature ont tenu compte de cette données.



Depuis hier, la route du littoral est fermée jusqu'à nouvel ordre, tout le trafic est dévié par la Montagne.

C'est le cas du pont de la rivière des Pluies entre Sainte-Marie et Saint-Denis. Il est équipé de 4 voies pour les voitures, et de l'emprise nécessaire au chemin de fer.

Mais en 2010, Didier Robert est élu président de la Région. Il décide de remettre en cause le Protocole de Matignon. Il stoppe le chantier du tram-train et remplace le projet de la nouvelle route du littoral par celui d'une route en mer à 6 voies.

Responsabilité écrasante de Didier Robert

Les conséquences de cette décision se font aujourd'hui lourdement sentir. Si le Protocole de Matignon avait été respecté, le tram-train circulerait depuis trois ans et la nouvelle route du littoral serait sur le point d'être achevée. Les Réunionnais pourraient donc relier La Possession à Saint-Denis en toute

sécurité, car le tram-train devait passer par un tunnel. Quant aux automobilistes, ils étaient éloignés de la falaise et de ses blocs menaçants.

Au lieu de cela, la route du littoral est toujours le passage obligé et cela pour de très nombreuses années encore. En effet, les matériaux n'ont pas été prévus pour construire la route en mer. Il a fallu faire venir des roches de Madagascar pour essayer de sauver ce qui peut encore l'être. C'est pourquoi la date de livraison fixée à 2023 apparaît bien optimiste, et la situe 10 ans après la mise en service prévue du tram-train.

Les conséquences de la décision de Didier Robert sont donc très graves. Cela montre qu'il est temps de stopper le gaspillage de la route en mer et de réaffecter les crédits prévus pour le tram-train à la réalisation d'une liaison sécurisée en tunnel entre Saint-Denis et La Possession.

M.M.

Fermeture de la route du littoral jusqu'à nouvel ordre

L'arrêt du tram-train payé au prix fort par les Réunionnais

Suite à des chutes de blocs, la route du littoral est fermée jusqu'à nouvel ordre. Le seul passage désormais est la route de la Montagne. Ses lacets de 35 kilomètres ne sont pas prévus pour absorber les 60.000 voitures qui empruntent l'axe coupé. Les Réunionnais paient au prix fort la décision de Didier Robert de remettre en cause le Protocole de Matignon signé par la Région et le gouvernement en janvier 2007. Ce document engageait l'État et la Région à livrer le tram-train pour 2013 et la nouvelle route du littoral pour 2016.

A la date du 31 décembre 2015, 44 021 Réunionnais et Réunionnaises bénéficiaient d'un contrat aidé ou d'une mesure d'accompagnement vers l'emploi : emploi d'avenir, CUI/CAE, CAE DOM, CIVIS, Garantie Jeune, Initiative pour l'emploi des jeunes ont été mobilisées.

La Préfecture rappelle que fin 2014, 39 404 Réunionnais et Réunionnaises bénéficiaient d'un contrat aidé ou d'une mesure d'accompagnement vers l'emploi. En 2015 à La Réunion, l'État a consacré 286 millions d'euros au financement des mesures d'insertion et d'accompagnement (237 millions d'euros en 2004).

Le programme opérationnel 2014-2015 Initiative pour l'Emploi des jeunes a permis la mobilisation de 73 millions d'euros supplémentaires.

Les contrats aidés

Parmi les données publiées hier, il est important de retenir qu'en 2015, 23 474 contrats CAE-CUI et emplois d'avenir ont été signés, dont 19 216 CAE-CUI et 4 258 emplois d'avenir. S'y ajoutent 2 364 CAE-DOM, 3 726 contrats CIVIS, 2 036 entrées en « garantie jeunes », 10 674 bénéficiaires du programme opérationnel Initiative pour l'emploi des jeunes dans lequel 40 opérateurs (collectivités locales, EPCI, associations, OPCA, Chambres consulaires, Pôle emploi, missions locales, RSMA, LADOM) sont intervenus.

Au titre de l'insertion par l'activité économique, 3 206 contrats à durée déterminée d'insertion étaient en cours au 31 décembre 2015.

8 843 contrats à durée déterminée

	Effectif présent en cours de contrat au 31/12/2014 (1)	Programmation réalisée au 31/12/2015 (2)	Effectif présent en cours de contrat au 31/12/2015 (3)
CUI CAE EAV	22 040	23 474	23 711
CAE DOM	3 087	2 364	3 162
<i>Sous-total</i>	<i>25 127</i>	<i>25 838</i>	<i>26 873</i>
CIVIS	10 338	3 726	3 294
GJ	1 747	2 036	1 947
IEJ**	2 192	10 674	11 907
<i>Total</i>	<i>39 404</i>	<i>42 274</i>	<i>44 021</i>

(1) Nombre de bénéficiaires en parcours d'insertion au 31 décembre 2014
 (2) Nombres de contrats mobilisés au 31 décembre 2015 (nouvelles entrées et renouvellements)
 (3) Nombre de bénéficiaires en parcours d'insertion au 31 décembre 2015

d'insertion ont été mobilisés par les structures au cours de l'année. Le niveau élevé des dispositifs mis à disposition en 2015 a permis de poursuivre l'effort engagé en matière d'accompagnement des parcours d'insertion sociale et professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi.

Le chômage

Fin janvier 2016, 137 820 Réunionnais sont inscrits à Pôle emploi en catégorie A (en recherche active disponible et sans emploi), soit une hausse de 0,9 % par rapport au mois précédent. Sur un an, leur nombre augmente de 1,5 % contre 1,7 % en France.

Fin janvier 2016, les demandeurs d'emploi réunionnais de catégorie A, B, C (en recherche active, avec ou sans activité) inscrits à Pôle Emploi sont 161 140, soit une augmen-

tation de 0,1 % par rapport au mois précédent. Sur un an, leur nombre augmente de 2,7 % contre 4,1 % en France.

A fin janvier 2016, 23,9% des demandeurs d'emploi de catégorie A sont des seniors. Soit une augmentation de 12,3% sur un an.

A fin janvier 2016, 14,1% des demandeurs d'emploi de catégorie A sont des jeunes soit une baisse de -9,1% sur un an.

55,2% des demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C le sont depuis un an ou plus.

Au 3e trimestre 2015 l'emploi salarié marchand augmente de 1,8 % par rapport au trimestre précédent. La croissance de l'emploi est portée par l'ensemble des secteurs d'activité. En glissement sur un an, l'emploi progresse de 3,6 % correspondant à 4 500 emplois. En cinq ans, l'appareil économique régional a gagné 13 500 emplois.

Vêlayoudom Marimoutou nommé recteur

Un Réunionnais à la tête de l'académie de La Réunion

Hier en Conseil des ministres, l'économètre Vêlayoudom Marimoutou a été nommé recteur de l'académie de La Réunion. C'est la première fois qu'un Réunionnais est nommé à ce poste.

Vêlayoudom Marimoutou, professeur des universités, a été nommé recteur de l'académie de La Réunion et chancelier des universités, en conseil des ministres, le 2 mars 2016. Il succède à Thierry Terret, nommé recteur de l'académie de Rennes. Originaire de l'île, il est titulaire d'un Doctorat de Sciences économiques (économie mathématique et

économétrie) obtenu en 1986 à l'Université d'Aix Marseille et Ingénieur d'études CNRS en économétrie et informatique. Il est Maître de conférences, puis professeur à l'Université Bordeaux 2, où il est élu doyen en 1995, avant de devenir professeur à l'université de la Méditerranée en 1999. Il a été directeur de l'Institut français de Pondichéry de 2008 à 2011.

Économètre, il est spécialiste des questions liées aux séries temporelles avec des applications en macroéconomie et en finance, il a publié de nombreux articles dans des revues scientifiques et plusieurs ouvrages.

Vêlayoudom Marimoutou devient le 11e recteur de l'académie de La Réunion depuis sa création, il y a 32 ans.

Patrick Lebreton : vers un retour plus facile des enseignants nommés en France ?

Le président du Progrès « espère que la nomination d'un recteur réunionnais sera de nature à faciliter le retour au pays du plus grand nombre de nos jeunes professeurs, affectés et parfois oubliés dans des académies de l'Hexagone ».

Les symboles ont leur importance. Je me réjouis que le rectorat de la Réunion soit enfin dirigé par un Réunionnais et souhaite à Vêlayoudom Marimoutou toute la réussite dans cette fonction. Cette nomination va dans le bon sens, comme avant elle la nomination de Jean-François Lebon à la tête de la Direction Départementale

de la Sécurité Publique.

Ce sont là des avancées significatives qui prouvent que la régionalisation de l'emploi est à la fois légitime et efficace, puisqu'elle permet une meilleure appréhension des réalités locales par les administrations. J'espère, à ce titre, que la nomination d'un recteur réunionnais sera de nature à faciliter le re-

tour au pays du plus grand nombre de nos jeunes professeurs, affectés et parfois oubliés dans des académies de l'Hexagone.

Eux-aussi prétendent, légitimement, à exercer leurs compétences dans leur île. Pour eux comme pour tant d'autres, le travail pour la régionalisation de l'emploi doit se poursuivre.

Le CREFOM dit avoir obtenu gain de cause

« Le CREFOM tient à saluer cette décision et remercie chaleureusement le Président de la République, François Hollande, et le premier ministre Manuel Valls qui ont répondu favorablement à la démarche conjointe engagée depuis plusieurs mois par Patrick Karam et Ericka Bareigts, notamment dans un courrier adressé au chef de l'état en date du 8 janvier 2016, qu'ils ont co-signé. Il s'agit là d'un signal fort et encourageant à l'adresse de tous ceux qui attendaient du chef de l'Etat, la concrétisation de son adhésion, maintes fois exprimée, à la volonté

partagée par les ultramarins de pouvoir accéder, à compétence égales, aux plus hautes fonctions institutionnelles.

Le Président du CREFOM, Patrick Karam tient également à remercier et féliciter le CREFOM Réunion et son délégué régional Richel Sacri pour leur engagement et combativité sans faille dans ce dossier et dans bien d'autres. Il associe à cet hommage Ericka Bareigts dont l'action, utile pour l'aboutissement de cette procédure, va se poursuivre avec autant d'efficacité dans le cadre de sa mission au service du développement de l'égalité réelle sur tout le

territoire.

Cette nomination représente un message d'espoir à destination des Réunionnais, et plus largement à l'ensemble de l'Outre-Mer, qui voit ainsi confirmer la reconnaissance et la valorisation de leurs compétences.

La marche vers l'égalité repose aussi sur la promotion dans chaque territoire outre mer d'un encadrement local compétent en plus grande harmonie avec sa population.»

C'en est trope !

L'Aristote de la rue (witsaha wipar)

Une histoire soufie met le doigt sur l'importance de la notion de 'batin', de sens caché, que le fidèle doit atteindre.

« On disait un jour à Bahandin Naqshband :

-Tu nous racontes des histoires, mais tu ne nous dis pas comment les déchiffrer.

-Que dirais-tu, répondit le conteur, si un homme qui vient te vendre des fruits les consommait sous tes yeux, n'en laissant que la peau dans ta main ? »

C'est la question du 'awwal' qui est posée, celle du sens : du sens littéral apparent, du 'zahir', et du 'batin' : la digestion du sens.

Khalil Gibran dans 'Le Sable et l'écume' l'énonçait : « La réalité d'autrui n'est pas dans ce qu'il vous révèle, mais dans ce qu'il ne peut vous révéler.

Partant, si vous voulez le comprendre, n'écoutez pas ce qu'il vous dit mais plutôt ce qu'il ne vous dit pas. »

Un même élan - qui consiste à franchir les mots - fait écrire au poète soufi, Rûmi :

« Tu as si longtemps conduit dans l'eau le bateau des paroles

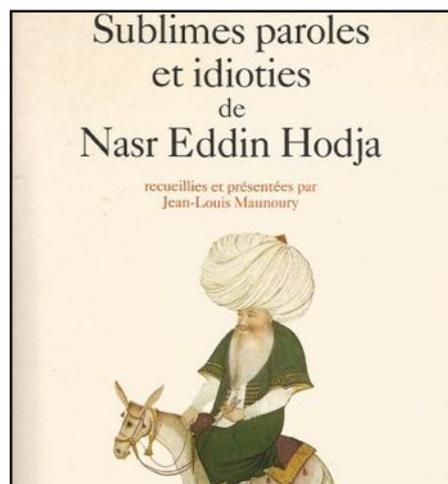
Qu'il n'est demeuré ni bois, ni bateau, ni toi-même. »

Les poèmes de Rûmi n'opposent-ils pas l'intention à la passion ? Une intention débarrassée. L'anéantissement de la conscience personnelle est appelée 'fanâ', elle est à rechercher.

La métaphore qui sous-tend constamment ces dires de poètes et de conteur est celle de la Porte fermée, mais que l'on doit franchir, métaphore reprise et filée dans un grand nombre de textes de la mystique arabe. C'est d'abord la contemplation de la Porte. Or, Attâr (Farid al-Din Attâr) la renverse : la porte devient miroir, et montre que ce qui est fermé c'est précisément les yeux de celui qui contemple la porte.

Ce battant à ouvrir comme une

huître perlière est aussi celle de la Métaphore in absentia des contes de Nasr Eddin Hodja. Son mausolée, en Anatolie, bâti sur ses propres plans et sous sa direction, rapporte la tradition populaire, n'est-il pas constitué d'une porte puissamment verrouillée, mais sans aucun mur d'enceinte, et son caveau n'est-il pas percé d'un petit trou par lequel le célèbre défunt est censé regarder le monde. Immuablement, est-on tenté de dire, la porte et le regard, la porte qu'arrête le regard, le regard qui traverse le mur...



Sublimes paroles et idioties de Nasr Eddin Hodja (recueillies et présentées par Jean-Louis Maunoury), éditions Phébus.

Chez Nasr Eddin, la dialectique du regard qui franchit le mur de mots est volée à la logique. L'Occident n'a, au Moyen Age, connu Aristote que par les traductions qui lui venaient des Arabes. Et Nasr Eddin se campe en Aristote de la rue, il en est le versant populaire, un Aristote en liberté, peut-être analphabète, mais oralisé, en tout cas sorti des livres et de leur doxa.

Exemple.

« Nasr Eddin arriva un jour au café, l'air fier et content.

-Eh bien, Nasr Eddin, lui lancèrent ses amis, on dirait que tu viens de découvrir un trésor.

-Beaucoup mieux, beaucoup mieux,

leur répondit-il. J'ai 70 ans et je viens de découvrir que j'ai toujours la force que j'avais à 20 ans.

-Et comment as-tu découvert cela ?

-C'est simple ! Vous voyez l'énorme pierre qui est devant ma maison ? Eh bien, à 20 ans, je n'arrivais pas à la bouger.

-Et alors ?

-Aujourd'hui, j'ai essayé, je n'y suis pas arrivé non plus, exactement comme à 20 ans. »

La conclusion dont l'affirmation est celle d'une force identique est en réalité contredite par une démonstration qui n'évoque qu'une faiblesse identique. Nasr Eddin, en riant, se rit du langage, et de ses leurre. Feinte tromperie, tromperie au carré, pour mieux nous attraper, et attirer notre attention non tant sur la logique du langage que sur sa propre faiblesse.

Écoutez bien ces histoires : Nasr Eddin est essentiellement l'unique personnage de ses contes qui « résiste au choc du Moment », pour reprendre les termes du poète soufi Kharaqânî.

Interrogée sur l'enseignement historique de la logique dans le monde arabe, Madame Jocelyne Dakhlija me répondit : « On redécouvre la vitalité [de la logique] dans le monde arabe, notamment au XVIIIe siècle, contrairement à ce qui était tenu pour acquis il y a quelques années. Il y a des études récentes de Khaled al Rouayheb sur ces questions ou Sonja Brentjes (sur le site Google Scholar). »

Vitalité et vanité, n'est-ce pas ?, vont de pair chez Nasr Eddin, et cheminent ensemble.

Mais le proverbe arabe n'affirme-t-il pas : « Le savoir est un oiseau sauvage » ? (Sous-entendu : Il s'envole avec la parole.) C'est en tout cas ce qu'il devrait rester.

Jean-Baptiste Kiya

À Anne-Lise, ma petite métisse.

Oté

Par dogré, aforss-aforss lo tan i anbéli !

Lé vré pou vréman, la pasianss i guéri la gal. Ziska zordi nou ta po di “Banna pou zoué la ponp èk nou d’si la késtyon pou mèt réyoné réponsab dann nout péi”. Lé vré sa in rovandikasyon k’ni dwa port an réspé ziska tan na ariv o bout, ziska tan na war fé-klèr la d’si, ni vé pi manz réstan. Kèl rol ni pé zoué dan nout péi ? Na pwin lontan isi minm mwin la anparl de sa. Koman donn travay nout bann marmay ? Kèl plass néna pou nout bann marmay kanifié ?

Zordi mi aprann ké lo réktèr la Rényon la finn fé son tan isi, katran mi krwa, Donkolor fo trouv son ranplasman. Lé vré dopi lontan, konm i di ni ral lodèr. Néna touzour in nafèr lé pa bon, pou sa i mank a nou touzour in santim pou fé in léro, nout shyin néna touzour la gal tousala. Aforstan atann, ala zordi ni aprann k’lo réktèr la Rényon sora in Réyoné. Kèl fiérté pou nou ?

An plis zot i koné kisa i lé in réktèr ? La pa in baba shifon, sé lo moun k’lé réponsab tout nout lékol isi, dopi matèrnèl, primèr, kolèz ziska linivèrsité, konm diré mon ti-fyi, sé li lo patron. Na pwin lontan lo réktèr aktièl la di konm sa apré lo préfè, a li lo dézyinm la Rényon. La pa sak i ariv la di sa, sak i sava. Oté i prétan késtyon diplom lo nouvo néna an plis ké sak i fo, parl pi lo C.V. La konpétanss i mank a nou. Par dogré , aforss-aforss lo tan i anbéli !

Justin

« La boush lé bète ! » - In kozman po la rout

In pé i di osi « lo dan lé bète » mé par l’fète kosa sa i vé dir ? La boush i ansèrv in ta z’afèr : kisoï pou manjé, kisoï pou gélé mé i ansèrv osi pou ri é d’aprè moin sé la k’i fo rode lo sans nout provèrb. Zot i koné na d’moun i gingn mèm la kriz pou rir. Zot i koné osi na d’moun i ri pou arien, pou dé shoz na poinn sans... Bergson in gran savan la mèm di : « lo rir sé lo prop de l’om » - zordi ni apèrsoi désèrtin z’animo i ri galman. Kisoï pou dé shoz bète kisoï pou dé shoz i sirpran anou ni ri-mèm in pé i kakaye an riyon. Pou l’fin mo, ni pé di lé pli profèrab ri ké pléré é sa sé d’aprè moin lo sans nout kozman zordi, pou la rout.